

### Projet de décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement relatif à la stratégie et au plan d'action en faveur du développement durable

Ursula Schneider Schüttel, présidente, Markus Bapst, Jean Bourgknecht, Dominique Corminbœuf, Jacques Crausaz, Michel Losey, Yves Menoud, Pierre-André Page, Nadia Savary-Moser, Laurent Thévoz, Jean-Daniel Wicht.

### Projet de décret relatif au subventionnement de la construction, de la transformation ou de l'agrandissement d'écoles du cycle d'orientation durant les années 2011 et suivantes

Gilles Schorderet, président, Pascal Andrey, Antoinette Badoud, Claude Chassot, Sébastien Frossard, Denis Grandjean, Bernadette Hänni-Fischer, Yvan Hunziker, Patrice Longchamp, Othmar Neuhaus, Nicolas Repond.

## Comptes généraux de l'Etat pour l'année 2010

### INSTITUTIONS, AGRICULTURE ET FORÊTS

#### Corminbœuf Dominique (PS/SP, BR), rapporteur.

Concernant le compte administratif N° 34, l'amélioration des comptes par rapport au budget est de 3 271 049 francs. Il se décompose comme suit:

- compte de fonctionnement, amélioration de 3 605 619 francs par rapport au budget;
- compte des investissements, détérioration de 334 570 francs par rapport au budget.

Les dépassements du budget se constatent dans trois préfectures, le Service de l'agriculture ainsi que dans le Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires. Ce dernier est le plus difficile à maîtriser, ceci est dû aux exigences fédérales en constante évolution. Toutes les autres entités ont amélioré leurs comptes respectifs par rapport au budget.

Nous constatons que les comptes 2010 de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts sont maîtrisés.

Dans la statistique des postes de travail, aux comptes 2010, une diminution des postes de travail par rapport au budget est constatée. Avec 404,76 équivalents plein temps (EPT), la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts est inférieure de 6,55 EPT que ce qui était prévu au budget. Les mouvements principaux sont les suivants:

- 3430 (Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires) -3,10 EPT;
- 3440 (IAG) +4,21 EPT;
- 3445 (Service des forêts) -7,03 EPT.

Le gain de 0,63 EPT supplémentaire est réparti sur divers autres centres de charges de la Direction.

Concernant le détail des comptes, au centre de charges 3405 (Service de l'état civil et des naturalisations): les entrées des positions 431.000 (émoluments, +132 056 francs) et 436.000 (+35 716 francs) contribuent à l'amélioration de ce centre de charges.

Au centre de charges 3410 (Préfectures): toutes les préfectures ont leur effectif stable. Comme je l'ai dit à l'entrée en matière, trois préfectures ont un excédent de charges supérieur au budget et quatre sont inférieures au budget. Ceci provient systématiquement des positions 431.000 (émoluments) et 437.000 (amendes). Le budget est établi sur les moyennes des trois dernières années, dépendant de plusieurs facteurs, entre autres des demandes de permis de construire ou la stratégie de la gendarmerie sur les contrôles routiers – M. Louis Duc! Ceci peut avoir des effets variables sur ces deux positions.

Au centre de charges 3425 (Service de l'agriculture): l'excédent de charges au compte de fonctionnement de 85 983 francs et de 312 841 francs au compte des investissements par rapport au budget, provoque un dépassement du budget du compte administratif de 398 765 francs ou 1,6% supplémentaire.

Au centre de charges 3430 (Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires): ce service a un résultat en diminution de 3,1 EPT par rapport au budget. Pourtant, nous constatons une augmentation des charges au compte de fonctionnement de 915 043 francs ou 15,36% par rapport au budget. La diminution des postes provient du secteur des vétérinaires. Vous aurez aussi constaté qu'il ya eu une nouvelle répartition des postes de travail en lien avec la réorganisation. L'organigramme a été remanié, il nous a été transmis au niveau de la Commission des finances et de gestion. Cette nouvelle répartition se révèle aux numéros de position 301.100 (traitements du personnel) et 301.104 (traitement du personnel technique). Je n'entrerai pas dans les détails, les explications sont relativement claires. La diminution des financements du centre de charges 3430 s'explique principalement au travers de la position 431.000 (émoluments). En effet, une déduction d'environ 750 000 francs a été faite au profit des grands abattoirs en lien avec leur apport économique pour la région et la concurrence des entreprises des autres cantons. Cette aide économique s'élève à 10% de la facturation des émoluments. Nous rappelons que nous avons sur le territoire fribourgeois les trois plus grands abattoirs de Suisse. Pour information, aucun apport financier n'a été apporté par la promotion économique pour cette position. Il faut préciser aussi que ce service dépend de deux offices fédéraux, ce qui peut provoquer parfois quelques difficultés de communication.

Au centre de charges 3440 (Institut agricole de l'Etat de Fribourg): l'IAG est géré par la gestion par prestations. Personnellement, je ne suis pas convaincu que des classes de formation doivent être gérées avec cette méthode. D'ailleurs, aucune comparaison ne peut être faite avec d'autres centres de formation simplement parce qu'aucune autre école n'utilise ce système. Les indicateurs sont trop généraux et n'apportent aucune plus-value pour l'aide à la décision. Pour ce qui concerne la partie services et prestations, nous n'avons pas de commentaire particulier au niveau de la gestion

par prestations. Concernant le budget 2011, ce dernier s'améliore de 451 076 francs représentant le 2,35% du budget 2010. A relever une augmentation de personnel de +4,21 EPT. L'on constate une forte augmentation de la position 302.106, qui passe de 272 000 francs au budget 2010 à 466 656 francs aux comptes 2010. Du personnel a été engagé afin d'assurer l'enseignement en remplacement de collaborateurs en incapacité de travail. Il est à relever une augmentation conséquente des élèves à l'IAG.

Position 314.100 (Entretien et rénovation des immeubles): l'augmentation de 283 476 francs de cette position est partiellement compensée en recettes par la position 480.015 (prélèvement sur le fond de relance) par une somme de 198 413 francs. Cette somme a été destinée à la rénovation de la route de la ferme de l'Abbaye de Sorens. La position 451.001 est un indicateur très pertinent concernant la renommée de l'IAG puisque c'est à cette position que l'on constate l'évolution du nombre d'élèves domiciliés hors du canton. Malgré un budget très prudent, nous constatons une augmentation de 285 407 francs ou 33,9% par rapport aux comptes 2009.

Au centre de charges 3445 (Service des forêts et de la faune), aussi une gestion par prestations, pas de commentaires particuliers si ce n'est que c'est une des plus lisibles et compréhensibles de l'administration cantonale. Si on compare le compte administratif 2011 au budget 2010, on constate une diminution de dépenses de 3 838 843 francs par rapport au budget 2010, ceci représente plus de 20%. Sur un total de -7,03 EPT dans ce centre de charges, c'est à la position 301.120 que l'on trouve la plus forte baisse: -5,89 EPT. Ceci provient essentiellement de la reprise du personnel travaillant à l'Etat par la corporation intercantonale VD/FR (GEFIB).

A propos de la position 313.034 (repeuplement piscicole et conservation des espèces, ce compte présente une forte diminution par rapport au budget pour deux raisons principales. Premièrement, différents projets n'ont pas été lancés en 2010 par manque de temps des collaborateurs impliqués dans les affaires piscicoles. Deuxièmement, les repeuplements ont été effectués à plusieurs reprises par des gardes-faune et non pas par des tiers. Les heures effectuées par les gardes-faune ne sont pas financées par ce compte mais par le compte 301.116 (traitements des gardes-faune).

A propos de la position 318.097 (investigation, surveillance et assainissement des sites pollués, le site de la Pila est financé depuis 2010 au travers de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts.

Concernant les positions 631.000 (prestations de service pour des tiers) et 660.007 (subventions fédérales pour la construction et la réfection d'infrastructures dans les forêts domaniales), vous avez constaté qu'elles n'étaient pas budgétées. Aucune recette n'a été prise en compte car, au moment de l'établissement du budget 2010, elles n'étaient pas encore connues.

Quant aux centres de charges 3460 (Vignoble du Lavaux) et 3461 (Vignoble du Vully), pour ces deux vignobles je n'ai qu'un seul commentaire, la concurrence étrangère est rude malgré des vins de qualité. Ceci oblige à puiser dans les fonds des vignes pour compenser des pertes, voire des investissements indis-

pensables. On le constate en particulier sur la position 481.001 des deux centres de charges.

– L'examen de ce chapitre des comptes est ainsi terminé. Il n'y a pas de modification.

## Rapport d'activité du Conseil d'Etat pour l'année 2010

DIRECTION DES INSTITUTIONS, DE L'AGRICULTURE ET DES FORÊTS

**Corminbeuf Dominique (PS/SP, BR), rapporteur.** Concernant le rapport de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts, voici quelques remarques.

Page 1, point 2.2.1 (mise en œuvre de la Constitution): la mise en œuvre totale de la Constitution devrait intervenir pour la fin de cette législature pour les 76 projets retenus. Un rapport sera transmis au Grand Conseil pour la fin de cette législature.

Page 2, point 2.2.4 (état civil et naturalisations): concernant la banque de données «Infostar», la fin de ce projet peut-être évaluée pour fin 2012. La Confédération devrait reprendre cette banque de données.

Page 3, point 2.2.10 (décharge de la Pila): la mise en œuvre du projet est effectuée à l'heure actuelle. La DIAF est responsable de l'opérationnel. Le suivi financier est effectué au travers du Département des finances.

Page 20, chapitre V (Service de la sécurité alimentaire et affaires vétérinaires): une remarque générale concernant les contrôles alimentaires et d'hygiène dans le canton. Les résultats sont inquiétants. Mais il faut relever que les contrôles se font souvent sur des commerces douteux ce qui fait pencher la statistique du côté défavorable. D'autre part, le fait de ne plus avoir l'obligation de patente a certainement aussi une conséquence négative sur ce problème sanitaire.

**Butty Dominique (PDC/CVP, GL).** La réception des déchets carnés est problématique dans le sud du canton. Suite à mon intervention au bénéfice de la Glâne, des démarches ont été initiées. Selon mes informations, la situation semble difficile, voire bloquée. Au vue de l'aspect très peu fun, voire ragoûtant de l'activité, l'exercice s'est déroulé jusqu'à maintenant dans la plus grande des discrétions. Ne devrions-nous pas maintenant imaginer sous votre houlette, M. le Commissaire, une action concertée des préfets concernés et des associations de communes ?

**Corminbeuf Pascal, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts.** La gestion des déchets dépend de la Commission administrative de SANIMA et lors de la prochaine séance, nous allons examiner la proposition faite par M. le Député Butty.

– L'examen de ce chapitre du rapport d'activité est ainsi terminé.